

Paul Devin (SNPI-FSU) :

« Le rôle des inspecteurs ne peut se circonscrire à un prosélytisme en faveur d'une réforme »

23 JANVIER 2017 ~ Luc CEDELLE ~



La question de l'Ajéduc à Paul Devin (secrétaire général du SNPI-FSU) : *La contestation de la réforme des rythmes scolaires, puis de celle du collège, et maintenant l'éventualité de leur abrogation par une autre majorité, mettent les personnels d'inspection, chargés notamment de veiller à la bonne application des textes officiels, dans une drôle de situation. Comment peuvent-ils rester loyaux envers l'institution sans se renier publiquement dans un sens ou un autre ?*

Paul Devin : Cette contradiction n'existe que si les oppositions entre les obligations de l'inspecteur et sa manière singulière de penser sont analysées comme un conflit nuisible à l'institution. Condorcet affirmait la nécessité conjointe d'une politique éducative votée par la représentation nationale et d'une indépendance politique de l'instruction. Il en résulte **une tension nécessaire entre les obligations du fonctionnaire et son indépendance**. Elle n'est pas un obstacle à la qualité du service public, mais la condition de l'action publique en démocratie.

La finalité de l'école, celle que la loi désormais lui assigne, c'est la démocratisation de la réussite scolaire. La loyauté de l'inspecteur, c'est de servir cet objectif d'intérêt général. Qui pourrait croire qu'il puisse y parvenir en vantant les mérites d'une réforme puis en la condamnant,

au gré des changements politiques ? C'est pourquoi le rôle des inspecteurs ne peut se circonscrire à un prosélytisme en faveur d'une réforme.

Une telle conception ne se confond pas avec un exercice libéral de nos fonctions, ni avec une apologie de la désobéissance. **C'est dans la réglementation nationale que se fonde l'autorité hiérarchique de l'inspecteur.** Le grand paradoxe des évolutions actuelles, c'est que ceux qui résumant la loyauté du cadre de service public à son obéissance sont souvent ceux qui veulent substituer aux conceptions classiques de l'encadrement de la fonction publique, une vision reposant sur le leadership managérial et l'habileté de ses éléments de langage.

Le simplisme avec lequel certains voudraient concevoir le pilotage de l'action publique en le résumant à l'application des réformes se heurte à la réalité complexe de l'enseignement. Il feint d'ignorer qu'**une pratique enseignante mise en œuvre par les seuls effets de la coercition n'a aucune chance de produire les effets qu'elle vise**, ni de garantir que l'école puisse mieux assumer sa tâche éducatrice. Aider les enseignants à penser les relations entre disciplines et interdisciplinarité suppose que l'IPR ou l'IEN ne soit pas réduit à la défense des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

C'est seulement dans la complexité d'une relation dialectique entre la liberté pédagogique et l'intérêt général que peut se définir la loyauté du fonctionnaire. C'est la condition pour que, comme le dit Condorcet, l'instruction ne se consacre qu'à l'enseignement des vérités.

Propos recueillis par Luc Cédelle